Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260410-53DEL2604025DGS-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 18h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. LE MOAL Marcel, doyen de l'assemblée.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, POSSEMÉ Sébastien, LOTELIER Monique, GADESAUDE Cécile, PERAN Patrick, GAUDIN Carine, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, QUESSART Sarah, COURTOIS Diane, MAINSARD Stéphane, RAFFARD Marie, BILLARD Dominique, SOREL Anne-Marie, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick (excusé à partir de 19h), LENOUVEL Erwan, ROUX Alban, GOBERT Danielle.

Absents excusés : BERNIER Samantha, GEORGE Patrick (à partir de 19h)

Absents : HARDOUIN Benjamin, JAHIER Sébastien DYBA Mathieu.

Pouvoirs : Mme BERNIER à Madame GOBERT, M. GEORGE à Mme GANDAIS (à partir de 19h).

Secrétaire de séance : Fannie LEBRET

Délibération n°53-DEL-2026-04-025-DGS Désignation des représentants du conseil municipal au sein des commissions municipales et organismes extérieurs

Convocation en date du 03 avril 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 10 avril 2026

Rapporteur : Isabelle ROULLÉ

Exposé : Cette délibération vise à nommer des représentants de la ville dans diverses commissions municipales et organismes extérieurs. La liste sera complétée ultérieurement.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-22 et l'article L.2121-33 relatif à la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;*
Vu *le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,*

Considérant *qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants appelés à siéger dans les organismes extérieurs dans lesquels la commune est appelée à être représentée ;*
Considérant *que ces désignations doivent assurer une représentation pluraliste conforme à la composition du conseil municipal, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste lorsque le scrutin de liste est requis ;*

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260410-53DEL2604025DGS-DE

Le conseil municipal est sollicité pour :

Article 1 – Désigner les représentants de la commune dans certaines commissions municipales & organismes extérieurs

Sont désignés représentants du conseil municipal dans les commissions suivantes :

	Nom de la commission / composition	Élus de la majorité municipale	Élus de la minorité municipale
1	**Commission de révision liste électorale** **5 membres = 3+2**	1 Monique LOTELIER 2 Philippe TOUARIN 3 Stéphane MAINSARD	1 Anne GANDAIS 2 Samantha BERNIER
2	**Commission consultative des usagers du service public** **Maire, membre de droit** + 5 élus **5 membres = 4+1**	1 Le Maire 2 Annick GICQUEL 3 Philippe DUMONT 4 Isabelle ROULLE	1 Danielle GOBERT
3	**SIVOM de Cancale Saint- Méloir-Saint-Benoît-Saint- Coulomb** **3 titulaires (2+1)** **et 3 suppléants (2+1)**	1 T Marcel LE MOAL 2 T François PLUNIAN-BLOT 1 S Monique LOTELIER 2 S Mathieu DYBA	1Alban ROUX 1S Erwan LENOUVEL
4	**Syndicat des Eaux de Beaufort** **3 titulaires (2+1)** **et 1 suppléant**	1 T Marcel LE MOAL 2 T Sébastien POSSEME 1 S Sarah QUESSART	1T Patrick GEORGES
5	**Délégué au Comité des œuvres sociales (1 titulaire)**	1 T Isabelle ROULLÉ	/
6	**Conseil portuaire de Cancale** **CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port)** **(1 titulaire et 1 suppléant)**	1 T Le Maire 1 S François PLUNIAN-BLOT	/
7	**Conseil de surveillance GHRE (Groupement Hospitalier Rance Emeraude)**	1 Le Maire	/
8	**VIGIPOL**	1 T François PLUNIAN-BLOT 1 S Sébastien POSSEME	/
9	**Collège Cassin – Commission permanente (1 membre)**	1 Fannie LEBRET	/
10	**Collège Cassin – Conseil d'administration (1 membre)**	1 T Fannie LEBRET	/
11	**Conseil d'école : école de voile (1 membre)**	1 T François PLUNIAN-BLOT	/
12	**Conseil d'administration : école de musique (1 membre)**	1 Philippe DUMONT	/
13	**Conseil des écoles privées** : **(1 titulaire et 1 suppléant)**	1T Fannie LEBRET 1S Carine GAUDIN	/

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260410-53DEL2604025DGS-DE

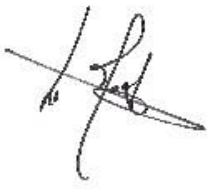
14	**Conseil des écoles publiques** **(1 titulaire et 1 suppléant)**	1T Fannie LEBRET 1S Carine GAUDIN	/
15	**SDE Syndicat Départemental d'Énergie (1 membre)**	1 Marcel LE MOAL	
16	**SBCDol - Syndicat intercommunal des bassins côtiers de Dol (SAGE)** **(1 titulaire et un suppléant)**	1 T François PLUNIAN-BLOT 1 S Le Maire	
17	**Marché dominical (en application du règlement du marché de Cancale)** **(4 représentants (3+1))**	Le Maire Sébastien POSSEME Romain GAILLARD	1 Danielle GOBERT
18	**Comité Social Territorial (CST)** **(5 titulaires (4+1) et 5 suppléants (4+1))**	Isabelle ROULLE (titulaire) Philippe DUMONT (titulaire) Annick GICQUEL (titulaire) Sébastien POSSEME (titulaire) Cécile GADESAUDE (suppléant) Dominique BILLARD(suppléant) Diane COURTOIS (suppléant) Sébastien JAHIER (suppléant)	Anne GANDAIS (titulaire) Patrick GEORGE (suppléant)

Article 2 – Durée des mandats
Les désignations sont valables **pour la durée du mandat municipal**, sauf modification décidée par le conseil municipal ou cessation anticipée des fonctions de l'élu concerné.

Article 3 – Exécution
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux organismes concernés, ainsi qu'au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL